



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 28 octobre 2019, s'est réuni le 6 novembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	49
Présents :	41
Votants :	45
Secrétaire de séance :	Juliette PASQUIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Yves ANDRE, Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL
GUILLIGOMARCH :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	André FRAVAL
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Michel FORGET
RÉDÉNÉ :	Jean LOMENECH, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE
SAINT-THURIEN :	Joël DERRIEN
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN :	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Denez DUIGOU (CLOHARS), Catherine BARDOU (CLOHARS), Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)

POUVOIRS :

Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX) a donné pouvoir à André FRAVAL (LE TREVOUX)
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)

DCC2019-228

VIE COURANTE
15- INITIATIVES SOCIALES-SANTE

Convention de partenariat Quimperlé Communauté- manoir de Kernault dans le cadre des actions de remobilisation sociale - Approbation de la convention (annexe)

Le Service Initiatives Sociales et Santé de Quimperlé Communauté soutient les actions en faveur des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre d'actions de remobilisation qui débutent en octobre 2019. Les objectifs majeurs de ces actions sont de favoriser le lien social, sortir de son isolement et découvrir le territoire.

Le dispositif de remobilisation sociale de Quimperlé Communauté comprend plusieurs actions créées autour de divers thèmes :

- Estime de soi, public féminin,
- Le numérique,
- Le sport - santé,
- Des ateliers techniques.

Dans le cadre de ces actions, certains temps se dérouleront au Manoir de Kernault afin de favoriser la découverte culturelle et la connaissance du territoire.

La convention en annexe détaille le partenariat établi à ce titre entre Quimperlé Communauté et le manoir de Kernault.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention liant Quimperlé Communauté et le Manoir de Kernault pour la mise à disposition de locaux et de la médiatrice culturelle.
- AUTORISER le Président à signer ladite convention.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention liant Quimperlé Communauté et le Manoir de Kernault pour la mise à disposition de locaux et de la médiatrice culturelle.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 12/11/2019

Reçu en préfecture le 12/11/2019

Affiché le

ID : 029-242900694-20191106-2019_228-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ ET L'EPCC CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTÈRE

ACTIONS DE REMOBILISATION



MANOIR DE
KERNAULT

CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTÈRE

ENTRE

Quimperlé Communauté, sis 1 rue Andreï Sakharov 29300 QUIMPERLÉ, représenté par son Président, Monsieur Sébastien MIOSSEC autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date soumise à toutes obligations lui incombant en vertu de la présente convention,

Et

L'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère, Abbaye de Daoulas, 29460 DAOULAS, représenté par Monsieur Philippe IFRI, en sa qualité de Directeur Général,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 - Définition des actions

Le Service Initiatives Sociales et Santé de Quimperlé Communauté soutient les actions en faveur des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre d'actions de remobilisation. Les préoccupations centrales de cette convention sont de favoriser le lien social, sortir de son isolement et découvrir le territoire.

Les actions de remobilisation sociale de Quimperlé Communauté comprennent plusieurs actions créées autour de divers thèmes :

- Estime de soi, public féminin,
- Le numérique
- Le sport - santé
- Des ateliers techniques

Dans le cadre de ces actions, certains temps se dérouleront au Manoir de Kernault :

- 1) **Le 10/10/2019 après midi: visite du manoir avec guide** - médiation culturelle et atelier autour de l'exposition en cours (action estime de soi femmes)
- 2) **Le 04/11/2019 après midi: découverte du parc** avec parcours environnement dans le cadre de l'activité sport - santé
- 3) **Fin novembre 2019 (date à définir)** : ramassage de pommes et découverte de la cidrerie - moment fédérateur de l'ensemble des participants aux actions- rendre service

Chaque temps dure environ 2h et se clôturera par un temps de convivialité.

Article 2 - Engagement de l'EPCC « Chemins du Patrimoine en Finistère »

Dans le cadre de ce projet « actions de remobilisation », l'EPCC « Chemins du Patrimoine en Finistère » met à disposition du Service Initiatives Sociales et Santé de Quimperlé Communauté :

- Le 08/10/2019 : une médiatrice culturelle, une salle pour le
- Le 25/11 : un guide pour présenter le parc, une salle pour le temps convivial
- Fin novembre : un animateur de Kernault pour le ramassage des pommes, la démonstration de pressage de pommes et dégustation de moût de pommes et miel, une salle pour le pique-nique

Lors des animations proposées par l'équipe du Manoir de Kernault, l'usage des locaux est demandée à Quimperlé Communauté selon les tarifs en vigueur.

Article 3 - Engagement de Quimperlé Communauté

Quimperlé Communauté s'engage :

- à préserver le patrimoine en assurant la surveillance et l'entretien des locaux et en veillant à leur utilisation rationnelle, afin d'éviter toute dégradation ou toute usure anormale des équipements
- à prendre toutes les mesures de sécurité prévues par la réglementation en matière de locaux accueillant du public, afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements
- à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » (en annexe)

Article 4 - Bilan

Les 2 parties s'engagent à participer à une réunion de bilan.

Article 5 - Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception (ou première présentation) d'une lettre motivée, par envoi recommandé avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 6 - Changements

Tous les changements qui pourraient intervenir dans le fonctionnement ou dans les statuts de l'association devront être signalés à la collectivité dans les 30 jours de leur intervention et pourront donner lieu à une révision de la présente convention, par voie d'avenant, ou à sa résiliation.

Fait à Quimperlé en deux exemplaires,

Pour Quimperlé Communauté,
Le Président,

Sébastien MIOSSEC

Pour le Manoir de Kernault,
Le Directeur de l'EPCC,

Philippe IFRI